

MOUVEMENT 2019 : LES CHANGEMENTS PREVISIBLES

GROUPE DE TRAVAIL DU 22 MARS 2019

Dans la foulée du projet de réforme de la fonction publique et de la loi Blanquer, le ministère a décidé de réformer le mouvement des enseignants du premier degré.

Le projet de circulaire départementale complémentaire a été discuté lors du groupe de travail du 22 mars.

Au vu de tous les changements annoncés, **il est très probable** que la saisie des vœux commence le 15 avril.

Les changements du Mouvement 2019 :

- Priorités légales intégrées : rapprochement de conjoint, rapprochement du détenteur de l'autorité parentale, fonctionnaires en situation de handicap, etc.
- La création de vœux larges pour les PE non titulaires de leur poste (appelés écran 2).
- Le barème revu.

Les deux écrans de vœux :

Les PE non titulaires doivent renseigner au moins 1 vœu large dans l'écran 2. Ce vœu est nécessaire pour pouvoir accéder à l'écran 1 (mouvement traditionnel) qui permettra d'exprimer des vœux précis et géographiques.

Cette année, il y aura **40 vœux possibles** à l'écran 1 (pour tous, titulaires d'un poste ou non).

Qu'est-ce qu'un vœu large ? (pour les non titulaires d'un poste)

Un vœu large est une combinaison entre un vœu de secteur large (appelé zone infra-départementale) et un regroupement de types de postes (appelé MUG, Mouvement Unité de Gestion).

Seuls les enseignants à titre provisoire ou en mesure de carte scolaire devront mettre **au moins 1 vœu large** (écran 2).

7 zones larges infra-départementales (fusions de plusieurs circonscriptions) ont été proposées par l'administration :

Longwy 1 et 2
Briey- Jarny
PAM-Pompey
Blainville
Lunéville
Villers-Toul
Nancy -Vandoeuvre –Jarville- St Max



Les organisations syndicales ont demandé à séparer Villers et Toul.

2 MUG possibles (= types de postes) :

- tout poste enseignant (maternelle, élémentaire, chargé d'école) : le SE-UNSA a demandé à ôter les vœux « chargé d'école 1 classe » de ce MUG.
- remplaçants (formation continue, brigadiers, TRS) : le SE-UNSA a demandé à ôter les vœux TRS de ce MUG.

Pour ce mouvement, pas de vœux géographiques « directions » ou « ASH ».

Lorsque l'algorithme ne trouve d'affectation sur aucun de vos vœux (vœux écran 1, vœux larges écran 2), il passe aux enseignants suivants.

Lorsque tous les écrans 1 et 2 de chaque participant ont été épuisés, le logiciel cherchera un poste laissé vacant dans le département et l'attribuera en élargissant sa recherche (vœu d'extension) en tenant compte du premier vœu de l'écran 1. Ces vœux obtenus mais non demandés seront donnés à titre provisoire.

Il ne devrait s'agir QUE des postes enseignants et remplaçants (compris dans les MUG) et non pas des postes direction, ASH ou particuliers (langues, Emf, etc.) restés vacants.

Or, depuis plusieurs années dans notre département, il ne reste quasiment aucun de ces postes ordinaires à l'issue de la 1^{ère} phase (5 brigades Longwy l'an dernier), on peut donc espérer que peu de collègues soient impactés par cette « extension ».

(en attente de précisions du ministère)

En cas de non-participation au mouvement pour un enseignant à titre provisoire, un vœu large « tout poste département » lui sera appliqué.

Les postes de titulaires de secteurs :

L'IA devrait rouvrir quelques postes de TRS.

Les propositions :

- Le logiciel ne peut différencier les barèmes pour enfants.
Nous proposons de mettre 1 point pour tout enfant de moins de 18 ans au 31/12/2018.
- Egalités de barème : le logiciel prend en compte d'abord le rang du vœu.
Proposition des critères suivants de départage : 1) l'AGS 2) ancienneté de poste 3) échelon.
- Nous proposons de ne pas obliger les collègues nommés à titre provisoire à formuler un vœu géographique à l'écran 1 (mais cela est fortement conseillé car l'écran 2 est, lui, obligatoire).

La circulaire exeat/ineat devrait sortir vers le 5 avril.

